

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE

COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le douze janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/01/2023

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 10
Nombre de membres votants	: 10		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, BAUD Jérôme, VULLIEZ Christian et VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : BENOIT Stéphane, COURRIER Fabien.

ABSENTE : BOINNARD MORALLET Laurence

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Rémunération agent recenseur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population de la commune se déroulera entre le 19 janvier et le 18 février 2023. Le recensement est organisé par l'INSEE. Cette opération permet d'établir la population officielle de chaque commune. Monsieur le Maire souligne l'importance de réaliser le recensement avec succès puisque les résultats ont un impact sur la participation de l'Etat au budget communal, sur la représentativité et la gouvernance au sein des structures dont la commune est membre et sur la mise en œuvre des politiques publiques nationales et locales.

L'agent recenseur sera chargé de collecter les informations sous forme de feuilles de logements, bulletins individuels. Il devra se rendre au contact de la population. C'est pourquoi des qualités sont requises pour ce travail : niveau suffisant d'études, capacités relationnelles, moralité et neutralité, discrétion, engagement dans la fonction, ordre et méthode, disponibilité et ténacité.

Monsieur le Maire souligne qu'il sera versé au 1er trimestre 2023 à la collectivité une dotation, qui permettra de rémunérer en partie le personnel affecté au recensement des logements et des habitants.

Madame Nathalie BOINNARD a été nommée coordinatrice communale et aura pour mission d'encadrer la préparation et la réalisation de l'enquête.

Monsieur Denis LAVANCHY est nommé agent recenseur. Il sera déchargé de certaines tâches de son poste et rémunéré en heures supplémentaires pour les heures dépassant son temps de travail habituel.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** la rémunération de l'agent recenseur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à se charger des opérations relatives au recensement de la population et à signer tous les documents s'y rapportant,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le

Transmise en Sous-Préfecture le

Affiché le

